



## ATTENTION CA BOUGE A BOLLENE !

On connaît tous quelqu'un, qui est intéressé par ...

Intéressé(e) par une action ? Contactez votre conseiller\ère  
Ou RDV sur [Mes Événements Emploi](#)



### RSA ET SALAIRES :

#### De quoi il s'agit ?

Vous exercez une activité salariée saisonnière dans les secteurs en tension : agriculture et viticulture, hôtellerie restauration et dans les services à la personne.

Vous continuez à bénéficier du RSA avec les revenus issus de votre activité saisonnière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2023.)

#### Comment ?

Demande à adresser par courrier à :

Conseil départemental de Vaucluse  
Service de Gestion de l'Allocation et  
Contrôle des Droits RSA  
Rue Viala - CS 60516  
84909 AVIGNON CEDEX 9

Pensez à joindre à votre courrier la copie du contrat de travail et/ou les bulletins de salaires correspondants à la période travaillée.

### LE FORUM DE L'EMPLOI

*C'est le 18 avril !!!*

Rendez-vous à la Cigalière,  
180 Chemin de la Malleposte,  
84500 Bollène

Entre 9h et 13h

60 stands

**+ de 40 entreprises  
de votre secteur !**

→ La liste [ICI](#) !

Rencontres, recrutements,  
réseautage, réalité virtuelle,  
formations...

[N'attendez plus  
pour vous inscrire !](#)

Retrouvez les offres du forum avec le mot-clé **FE23**

### FORMATIONS A VENIR :

#### ❖ **Avril :**

- Sécuriser mon parcours (remise à niveau) à Bollène du 28/04 au 28/07.

Réunions d'informations les 7 et 20 avril.

- Française langue étrangère (FLE) à Bollène du 26/04 au 11/07

Réunions d'informations les 12 et 19 avril.

#### **A venir...**

- Agent de sécurité du 05/09 au 30/11 à Bollène.  
Réunion d'informations au mois de juin.

*Places limitées !*



### TESTEZ VOS HABILITÉS, RENCONTREZ DES PROFESSIONNELS :

Découvrez vos compétences transverses et savoir-être pour un secteur d'activités en particulier en vous livrant à une série d'exercices de mise en situation :

- **Jeudi 20 avril** : secteur commerce
- **Jeudi 4 mai** : secteur hôtellerie-restauration



### PROPOSEZ L'AFPR

Vous avez un emploi en vue mais il vous manque quelques compétences pour y accéder ? L'[AFPR](#) permet de financer et de rémunérer sous conditions votre formation préalable à l'embauche. Cette formation peut se faire dans l'entreprise qui propose le poste ou dans un organisme de formation externe vous permettra de répondre aux critères du poste proposé.

Alors n'hésitez pas, osez proposer l'[AFPR](#) à votre futur employeur !

### LES PROCHAINS ATELIERS :

- ❖ **Lundi 17 avril (journée entière)** : Structurer mon projet de création d'entreprise
- ❖ **Lundi 27 avril (journée entière)** : Concevoir un CV percutant

### PROCHAINEMENT A VALREAS

